

PREFECTURE DES VOSGES

PREFECTURE DES VOSGES
Bureau de l'Environnement

Reçu le 16 AOÛT 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : IGNEY 88150

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

N__ / __ si plusieurs registres

- Autorisation environnementale
- Déclaration d'utilité publique
- Divers

Relatif à : la mise en place de servitudes d'utilité
publique suite à la cessation d'activité de la carrière
exploitée sur la commune de IGNEY (88150) :
« Les Bridolles »

à cocher le cas échéant

- Reprise d'enquête suspendue
- Enquête complémentaire

Arrêté d'ouverture d'enquête : N° 36/2021/ENV en date du 19/05/2021

Commissaire enquêteur :

Mme, M. Alain LAMBLE qualité

Désigné(e) par ordonnance du tribunal administratif N° E 21000026/54 du 7 mai 2021
NANCY.

Durée de l'enquête publique : 31 jours, ouverte du 16/06/2021 au 16/07/2021

Siège de l'enquête : Mairie ISNEY (88150)

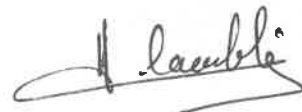
Autres lieux de consultation du dossier : Site Internet de la Préfecture
des Vosges à Épinal - " pref-enquetes-consultations-publiques @
vosges.gouv.fr

Registre d'enquête comportant : 10 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à la mairie siège de l'enquête. *le rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur réception, dans la mairie siège, à la préfecture des Vosges ou dans les sous-préfectures, le cas échéant.*

En exécution de l'arrêté précité, je soussigné(e), M Mme LAMBLE Alain ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 10 feuillets, pour recevoir les observations du public, pendant 31 jours, du 16/6/2021 à 9^h00 au 16/7/2021 à 16^h30 aux jours et heures ouvrables de la mairie ou lors des permanences suivantes :

Le <u>mercredi</u> <u>16 juin 2021</u>	de <u>9 H 30</u> à <u>11 H 30</u>
Le <u>samedi</u> <u>26 juin 2021</u>	de <u>9 H 30</u> à <u>11 H 30</u>
Le <u>vendredi</u> <u>9 juillet 2021</u>	de <u>14 H 30</u> à <u>16 H 30</u>
Le <u>lundi</u> <u>12 juillet 2021</u>	de <u>14 H 30</u> à <u>16 H 30</u>
Le	de ___ H ___ à ___ H ___
Le	de ___ H ___ à ___ H ___

A ASNEY, le 9 juin 2021
Le commissaire-enquêteur



observations du public

1^{ère} Permanence du Commissaire Enquêteur, le mercredi
 26 juin 2021 de 9^h30 à 11^h30
 Cinq personnes se sont présentées pour consulter le dossier.
 Aucune observation écrite déposée au registre d'enquête.

2^{ème} Permanence du Commissaire Enquêteur, le samedi
 26 juin 2021 de 9^h30 à 11^h30

M^r ANTOINE Michel 60 rue 88330 VAXONCOURT

Je suis propriétaire des parcelles n° 27-28-1536
 1539-1542-1543-1545-1548-1550-1552 et 1554
 À ce titre je suis concerné par la réglementation
 qui va s'appliquer à la gestion des 3 plans d'eau de
 site des biefs, notamment aux seuils d'interconnexion
 et notamment une partie du seuil Canal n°1.

À ce jour, je constate que la hauteur des seuils
 amont est partiellement dégradée par rapport à
 son état initial à la suite de crues de la
 Moselle, des enrichissements ont disparus, les manquements
 ne sont pas visibles car cachés par les hautes herbes.
 (renoué du papier)

De ce fait de nombreuses arbres charriés par la Moselle
 se déposent dans le plan d'eau n°1 puis le plan n°3
 occasionnant une dégradation des seuils intermédiaires.
 Je m'engage à respecter la réglementation qui
 sera définie par arrêté préfectoral.
 Je souhaite que les berges de la Moselle soit
 entretenues en amont.

Signature

De 9^h30 à 10^h30 le projet est exposé à M^{me} le
 Maire d'IGNEY par le C.F.

3^{ème} Permanence de commissaire enquêteur, le vendredi
 2 juillet 2021 de 14^h30 à 16^h30



observations du public

2^{ème} observation

M. Christophe HAZEMANN directeur fédération des Vosges pour la pêche et la protection milieu aquatique.

La fédération pour le droit de pêche à la commune d'Épérey des plans d'eau N°1 et 2, quant le statut d'eaux libres de 2^{ème} catégorie piscicole (le plan d'eau N°3 a également le même statut.)

L'évolution global du site depuis 2016, suite aux récentes crues (crué de la Moselle à plus de 600 m³/s en avril 2018) nécessiterait un recollément plus récent de l'ensemble des seuils de crue, plus particulièrement du seuil amont situé entre la Moselle et le plan d'eau N°1 dont une partie des enrochements (périaval du seuil) est déstabilisée et se berge, avant de retro-céder le site aux propriétaires concernés (commune + M. Antoine) et de leur imposer la servitude d'entretien des ouvrages hydrauliques. Les parcelles 1521 et 1522, qui permettent d'accéder au seuil amont (entre Moselle et plan d'eau N°1) et de l'entretenir, au lieu sur sa rive droite ne figurent pas dans le projet d'arrêté de servitude ⇒ ce point est à reconsidérer dans l'arrêté.

En résumé générale, ce site communique très fréquemment hydrauliquement avec la Moselle et est particulièrement sensible aux crues de la rivière. Il représente un espace de libre-écoulement pour la rivière et présente un risque réel de capture du cours d'eau par les ballastières. La stabilité générale du site est conditionnée par la stabilité du seuil amont.

Un entretien régulier de la ripisylve (recépage, coupe sélective des bois moyens et gros) permettra d'assurer la stabilité générale des berges des chutes et du site.

le 09/07/21 à 16h30 C. HAZEMANN

1^{ère} Permanence du commissaire enquêteur le samedi
12 juillet 2021 de 14h30 à



observations du public

no observations
M. Thomas Vincent

Propriétaire parcelles 1521 et 1522

Je souhaite limiter l'accès par une fermeture afin d'éviter les déchets occasionnés par des personnes peut déshabituées.

Je souhaite également une réhausse du seuil amont afin de limiter le transfert des embas dans le pten d'eau.

Je souhaite savoir si je peux implanter une chéle d'environ de 2cm² sur la parcelle 1524 sur le chemin R2 conduisant au seuil amont dont la largeur fait plus de 30m

Jur. le 12 juillet 2021 15h30

observations du public

4^e observation

Madame QUEYREYRE Sandrine Maire de la commune
m'exprime à titre personnel
le conseil deliberera dans les prochaines semaines.

A ma connaissance nous n'avons jamais eu les procès
verbaux de recellement de terrains par GSM, donc à qui
encombre les entretiens de terrains ?

Je pense qu'il serait utile de créer des servitudes
sur l'ensemble des parcelles du site en vue d'un bon
entretien de l'ensemble notamment des berges et
des seuils de crues.

Nous avons du refaire le seuil de crue n°3 à nos
frais le 04 Mai 2021 pour un montant de 5070 €
Je souhaiterais que l'entretien soit efficace

Ignay le 12 juillet 2021

5^e observation

Voulez-vous si le seuil en amont réponds au cahier des
charges, qui en supportera les frais

A réception du registre d'enquête, comportant cinq observations,
ce document est clôturé par le commissaire enquêteur Alain Lamblé
le 20 juillet 2021.

A. Lamblé

Feuillelet de clôture

Le 20 juillet 2021 à 18 heures, le délai d'enquête étant expiré, je soussigné(e) (Nom-Prénom) LAMBIE Alain, qualité) Commissaire enquêteur déclare clos le présent registre qui a été mis à disposition du public pendant ___ jours consécutifs du ___/___/___ au ___/___/___ aux jours et heures ouvrables de la mairie

Les observations ont été consignées au registre par 4 personnes, pour 5 observations
En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. lettre de _____ datée du _____
2. lettre de _____ datée du _____
3. lettre de _____ datée du _____
4. lettre de _____ datée du _____
5. lettre de _____ datée du _____
6. lettre de _____ datée du _____

Le présent registre ainsi que les 5 pièces qui y sont annexées sont adressés par mes soins le 16/8/21 à la Préfecture des Vosges, service environnement.

Noyement & Fosses, le
A _____, le
Signature,

